

L' « analyse de prudence » au service de l'enfant

L'exemple du CIRPA

Florent Champy

Sociologue

CNRS – Université de Toulouse, France

<https://cv.hal.science/florent-champy>

fchampy@univ-tlse2.fr

Un cas pratique

- Divorce conflictuel entre M. et Mme X.
- Un enfant de 5 ans, Y.
- Pas de présomption de violences sur Y.
- Accompagnement juridique et médicosocial de la parentalité dans ce contexte difficile de crise conjugale.

- Comment faire en sorte qu'Y ne pâtisse pas du conflit ? Enjeux : bien-être, développement, parole entendue, maintien de la relation avec ses deux parents...

- Situation marquée par des incertitudes, des questions, des risques...

Bonne situation pour une « analyse de prudence »

- Soins aux enfants, éducation, protection juridique : activités à très forte densité de « prudence », au sens philosophique (Aristote, Aubenque, Ricoeur...)
 - Défaut de prudence → risque de graves dommages pour l'enfant
- Or le degré de prudence dépend de conditions sociales :
 - Règles
 - Division du travail
 - Doctrine, croyances
 - Procédures
 - Indicateurs...
- AP: étude de ces conditions sociales au prisme du concept de prudence, pour voir si elles sont propices à une bonne prise en compte des intérêts de l'enfant.

Le statut de la démarche d'AP

- Cette question est assez importante pour que des personnes se la soient posée avant moi.
 - Une démarche qui n'est pas tout à fait inédite.
 - Exemple du CIRPA, Centre Interdisciplinaire de Réflexion sur les Parentalités partagées.
- Mais une démarche qui reste à formaliser et à faire connaître.
- Trois temps :
 - La prudence et les activités prudentielles
 - L'exemple du CIRPA
 - Généralités sur l'AP

I- La prudence et les activités prudentielles

La prudence - 1

- Concept philosophique classique. **Façon de penser** utile quand **trois conditions** sont réunies :

1) Une occasion ou une nécessité d'agir, l'action pouvant inclure abstention, parole, investigation, annonce d'une action à venir, négociation, argumentation...

2) Toutes les actions possibles ne sont pas équivalentes. Une erreur pourrait causer des dommages pour soi, pour autrui ou pour une institution... (la prudence est une « vertu » consistant à « prendre soin de »).

3) On ne peut pas déduire la bonne action ou les actions acceptables mécaniquement à partir de règles, de calculs, de protocoles ou de routines, puisqu'il subsiste toujours des incertitudes impossibles à lever du fait de la singularité et de la complexité du problème traité.

- Exemples d'activités requérant de la prudence : médecine, travail social, recherche, magistrature, enseignement...

L'intervention dans un divorce est prudentielle

- On retrouve les trois conditions énoncées diapo n°6 :
 - Une nécessité d'agir (parler, écouter, conseiller, investiguer, prendre une décision juridique...)
 - Des enjeux dans le choix de l'action : respect du droit et des droits, intérêts supérieurs de l'enfant, intérêts des parents...
 - Des incertitudes impossibles à totalement réduire, qui sont dues à la complexité et la singularité des situations et des problèmes.
 - Des indices de ces incertitudes sont
 - le fait que les hésitations et les doutes soient possibles et même souhaitables,
 - l'impossibilité d'appliquer des recettes,
 - le fait que des professionnels compétents puissent prendre des décisions divergentes.

La prudence - 2

- Ses principaux **traits** sont :
 - Attention au réel
 - Circonspection
 - Délibération
 - Conjecture
 - Audace pour agir malgré l'incertitude, par opposition à la notion commune de prudence.
- Elle est fortement **réflexive** et s'oppose à ce qui est **mécanique** (usage mécanique de règles, d'indicateurs, etc.)
 - Mais elle ne s'oppose pas aux règles, à des calculs, etc. : il est prudent de les utiliser car ils contiennent des expériences antérieures cristallisées, à condition de bien le faire.
- Elle s'oppose à la **réduction** d'un problème ou d'une situation à une seule de ses dimensions :
 - par exemple le seul intérêt des parents; le seul risque de rupture du lien...

La prudence distribuée

- La prudence a été pensée comme une vertu individuelle.
- Mais elle dépend de plus en plus des contextes de travail, avec des tensions entre besoin de prudence (donc adaptation) et rigidités, automatismes, réduction de l'étendue du regard sur des problèmes...
- D'où l'intérêt de regarder les objets sur lesquels ces tensions sont distribuées → c'est le sens de l'analyse de prudence (désormais « AP »).

II- L'exemple du CIRPA

Présentation du CIRPA

- « CIRPA- France – Droits et besoins de l'enfant séparé de ses parents, après rupture ou placement » : www.CIRPA-France.fr
- Interprofessionnel et interdisciplinaire
- Finalités et actions
 - Confronter les expériences et les connaissances
 - Publier, diffuser, faire connaître
 - Faire des propositions concrètes pour une amélioration du droit et des procédures (participation à des réflexions de l'Union Européenne)
- Ses acteurs se livrent à l'AP, souvent sans le savoir ou sans y penser

Un exemple d'AP - I

- Réflexion générale sur le traitement de l'urgence et du danger dans des situations de rupture de lien (divorce, comme celui de M. et Mme X ; placement(s))
- Colloque 2022 et actes: Siffrein-Blanc, Bacro et Kessler (dir.), *Le temps, la crise familiale, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2023

Le travail porte sur :

1) Les catégories et ce qu'elles conduisent à voir ou à ignorer des situations.

- Le droit prend les violences comme critère du danger et le danger comme critère de l'urgence.
- Or une situation sans violence, donc non urgente juridiquement, peut être urgente du point de vue du développement de l'enfant (rupture d'un lien ; lien toxique ; instabilité ou incertitude délétère).
- importance de réfléchir à de nouveaux critères de l'urgence, à partir des situations concrètes.

Un exemple d'AP - II

2) La division du travail Juge aux Affaires Familiales/Juge des Enfants

- Complexification et perte de temps
- Illisibilité de la procédure
- Risque qu'aucun des deux ne prenne en compte l'intérêt de l'enfant.

3) Incompréhension du sens et de la fragilité de la relation parentale

- Parfois vue comme un droit sacré du parent
- Elle peut être préjudiciable au bien-être et au développement de l'enfant, notamment quand elle réactive un traumatisme ou crée de l'insécurité
- Mettre effectivement l'intérêt de l'enfant au-dessus, comme il l'est en droit.

Un exemple d'AP - III

Dans ces critiques, un enjeu récurrent : les conceptions de l'attachement et de ce que les relations d'attachement de l'enfant font à son développement :

- Maintien d'un lien toxique
- Création d'incertitude sur un lien d'attachement précieux pour l'enfant
- Absence de hiérarchisation de l'intérêt de l'enfant et du droit des parents
- ...

L'AP conduit à rencontrer des enjeux mis au jour par la psychologie et ignorés ou sous-estimés par le droit.

→ Elle est un franchissement de frontières entre regards sur la situation.

III- Eclairages généraux sur l'analyse de prudentialité

Acteurs et usages

- Recherche universitaire : usage analytique
- Évaluation « qualitative » non managériale ou managériale mais très améliorée par rapport à un management « à distance » sur des bases abstraites (règles, indicateurs) déconnectées des situations : usage critique
- Réflexivité des professionnels dans le cours de leurs actions, collectivement ou individuellement : usage pragmatique
- Formation (par l'étude de cas) comme fin en soi ou comme apport transversal.

Méthode

- Toujours regarder 1) comment un objet modifie des actions, et 2) les conséquences de ces actions pour l'enfant (les conséquences sont connues parce que l'analyse est rétrospective: il s'agit de constituer une expérience en se tournant vers le passé).
- Enquête (regarder, questionner, lire...) sous le prisme de :
 - Concept de prudence
 - Connaissance du domaine d'activité, de cas déjà étudiés...
 - Retours d'expériences
 - Littérature grise et littérature scientifique...

Objets possibles très divers de l'AP

- Une activité : cf. exemple = accompagnement dans un situation de séparation
- Plus modestement, un contexte de travail : par exemple un tribunal
- Plus modestement, un objet de cette activité ou ce contexte :
 - Catégorie de pensée
 - Règle
 - Procédure
 - Croyance partagée
 - Indicateur
 - Division du travail
 - Etc.
- Dans tous les cas, l'important est que l'AP aide. Ce n'est pas une affaire de spécialiste. Il ne faut pas fétichiser une démarche. C'est un outil à disposition, dont l'usage est bienvenu partout où il aide des acteurs à prendre en compte l'intérêt de l'enfant.

Finalités et retombées

- Analytique (décrire)
- Critique : vs. Évaluation managériale à distance et prétendant à l'objectivité
→ repolitisation des objets étudiés en montrant leurs conséquences pour des personnes vulnérables
- Formation d'un regard et d'un jugement prudentialiste sur des objets
- Base pour des échanges entre des points de vue éloignés : comme méthode commune à différents groupes d'acteurs, elle peut constituer une aide aux échanges entre eux.

MERCI !

- Contact : fchampy@univ-tlse2.fr

- Références :

Aubenque Pierre, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 1963.

Champy Florent, *La sociologie des professions*, Paris, PUF, 2012.

Siffrein-Blanc Caroline, Bacro Fabien et Kessler Guillaume (dir.), *Le temps, la crise familiale, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2023.